



Service du pharmacien cantonal
Avenue de Beau-Séjour 24
1206 Genève

**Circulaire aux pharmacies
et aux drogueries du canton
de Genève**

N/réf. : CR/fr
V/réf. :

Genève, le 10 février 2010

Concerne : médicaments fabriqués avec les espèces Asarum, Aristolochia, Saruma et Thottea de la famille des Aristolochiaceae

Madame,
Monsieur,

Les acides aristolochiques (contenus dans différentes plantes de la famille des Aristolochiaceae) sont des substances néphrotoxiques, mutagènes et cancérigènes.

Leur toxicité est connue depuis plusieurs années, raison pour laquelle Swissmedic réduisait jusqu'à présent l'utilisation des espèces d'Aristolochia à des préparations (homéopathiques, spagyriques et anthroposophiques) dans des dilutions à partir de D12/C6.

La présence de ces acides a été décelée dans différentes teintures homéopathiques d'autres espèces.

Dès lors, Swissmedic décide d'étendre la limite d'utilisation citée ci-dessus à toutes les préparations à base de plantes de la famille des Aristolochiaceae, notamment les espèces Aristolochia, Asarum, Saruma et Thottea.

Dès lors des préparations contenant ces plantes à des dilutions inférieures à D12/C6 ne peuvent être ni fabriquées ni remises (cette disposition concerne également les spécialités de comptoir et les préparations magistrales). Cette décision s'applique immédiatement.

Vous demandant de prendre bonne note de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Christian Robert
Pharmacien cantonal